

4BJ
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Route de Lignerolles
03100 LAVAUT SAINTE-ANNE

534 717 939 RCS MONTLUCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept février,
A 8 heures.

Monsieur Julien BERTRAND, demeurant 25 Route de Commentry, 03170 CHAMBLET.

Associé Unique et Président de la société 4BJ.

A pris les décisions suivantes relatives :

- À la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts.
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Julien BERTRAND, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de gestion immobilière et mobilière et de supprimer l'activité de commercialisation de prothèses dentaire.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- L'acquisition, la détention la gestion, l'administration, l'aliénation de tout titre et de toute participation dans toute personne morale ; holding.
- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, de souscription, d'échange ou autrement.
- L'acquisition et la gestion d'actifs numériques.
- La souscription de contrats de capitalisation personnes morales et toutes opérations



afférentes.

➤ La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

➤ La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles, et droits immobiliers en question.

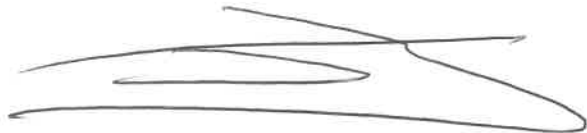
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Julien BERTRAND

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Julien BERTRAND'.